Communiqué de presse

La France, pays des artistes ? De certains seulement.

Paris, le mercredi 30 septembre 2026

En trois ans, le taux de résolution des blocages rencontrés par les artistes et professionnels étrangers accompagnés par le Comité Visas Artistes a presque été divisé par deux, passant de 70,6 % en 2022 à 38,2 % en 2025. Et ces blocages ne frappent pas au hasard : 71,4 % des saisines concernent des artistes et professionnels africains.

Dans un rapport inédit, le réseau Zone Franche documente cette rupture et interpelle les pouvoirs publics sur un système dont les blocages sont désormais largement documentés. Il s'alarme du silence politique opposé à des alertes convergentes, venues de la société civile comme du Défenseur des droits, du Sénat et des rapports que les ministères ont eux-mêmes commandés.





Zone Franche, le réseau des Musiques du Monde, rend public aujourd'hui le rapport **« La dégradation de l'accueil des artistes et professionnels étrangers en France – Constats, facteurs, conséquences et préconisations »**. Fondé sur huit années de dossiers réellement traités par le Comité Visas Artistes (créé en 2009) et sa procédure d'urgence pilotée par Zone Franche, il confirme chiffres à l'appui un constat que le secteur professionnel éprouvait sur le terrain : **le taux de résolution des blocages accompagnés par le Comité Visas Artistes est passé de 70,6 % en 2018 à 38,2 % en 2025**. Sur les dix dernières années, le CVA a traité plus de 600 sollicitations documentées, concernant plus d'un millier d'artistes et de professionnels accompagnés un à un.

Cet effondrement est récent, le taux se tenait encore à 70 % en 2022 : c'est en trois ans qu'il a réellement décroché et a été divisé par deux. **Il ne s'agit donc pas d'une lente érosion, mais d'une rupture. L'accueil des artistes et professionnels étrangers s'est durci ces dernières années et la capacité de notre pays à corriger ses propres blocages s'est effondrée sous nos yeux.**

Des refus qui ne frappent pas au hasard

71,4 % des saisines concernent des artistes et professionnels africains. Et la notoriété ne protège plus : des artistes programmés sur les plus grandes scènes du monde ont aussi connu des difficultés ces dernières années.

Un coût réel pour les producteurs et programmateurs, et un signal délétère adressé au monde

Derrière chaque dossier, il y a une économie réelle : des frais de visas non remboursables, des billets d'avion et des cachets déjà engagés, une billetterie annulée à quelques jours de l'événement, une équipe qui reprogramme dans l'urgence. Il y a surtout un message adressé au monde. Que dit un pays qui a signé la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et qui referme un à un ses guichets aux artistes du Sud ? Plus généralement, la France se targue depuis toujours d'être le pays des artistes — et le pays qui les accueille, d'où qu'ils viennent. Opère-t-elle désormais un tri parmi eux ?

Un constat qui n'est pas seulement le nôtre

Ce que Zone Franche observe depuis huit ans n'est pas qu'une impression de terrain. C'est un constat partagé, et documenté bien au-delà du secteur culturel. **Dès avril 2023, le rapport commandé à Paul Hermelin par le ministre de l'Intérieur d'alors insistait sur le « caractère dramatique de la situation actuelle ». En décembre 2024, la Défenseure des droits établissait que la dématérialisation des titres de séjour était à l'origine d'atteintes massives aux droits des usagers.** Son rapport annuel d'activité 2025 confirme l'ampleur du phénomène : les réclamations reçues en droit des étrangers sont passées d'environ 6 000 en 2019 à plus de 50 000 en 2025. En septembre 2025, un rapport d'information du Sénat demandait à son tour d'accélérer la mise en œuvre des recommandations Hermelin. Et les statistiques Schengen publiées chaque année par la Commission européenne font apparaître des taux de refus sans commune mesure d'un pays d'origine à l'autre.

Quand la société civile, une autorité administrative indépendante, le Sénat et un rapport commandé par l'Intérieur lui-même tirent la même sonnette d'alarme, une seule question demeure : à quand la volonté politique ?

Quatorze préconisations — applicables, pour la plupart, sans changer la loi

Le rapport ne s'arrête pas au constat. Il formule quatorze préconisations concrètes, adressées aux administrations comme aux professionnels du secteur.

Une large part d'entre elles est applicable à droit constant : sans modification législative, sans moyens nouveaux, à la seule condition d'une volonté politique. C'est sans doute le résultat le plus dérangeant de ce travail. L'essentiel de ce qui bloque aujourd'hui pourrait être débloqué demain — il ne manque ni le diagnostic, ni les solutions, ni les textes. Il manque la décision.

Un rapport largement diffusé

Ce document n'est pas un rapport interne. Il a été adressé nominativement, par courrier, le 7 septembre 2026, à l'ensemble des responsables en mesure d'agir :

- aux ministres, à leurs cabinets et aux administrations concernées : Culture, Europe et Affaires étrangères, Intérieur ;
- aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'au Défenseur des droits ;
- aux institutions européennes et à l'UNESCO ;
- aux organismes de gestion collective — Sacem, Adami, Spedidam, SCPP, SPPF — et aux organisations professionnelles du secteur ;
- aux réseaux culturels européens engagés sur la mobilité artistique.

Cette diffusion n'est pas une formalité. Elle dit ce que nous croyons : la mobilité des artistes n'est ni une question consulaire, ni une affaire de spécialistes, ni le problème des seules Musiques du Monde. Elle traverse le spectacle vivant, les arts visuels, le cinéma, la recherche et l'université. Toute structure qui invite un professionnel étranger est concernée.

Zone Franche appelle l'ensemble des professionnels de la culture, les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels à se saisir de ce rapport — chacun à son endroit : en documentant les blocages rencontrés, en saisissant le Comité Visas Artistes, en portant ces préconisations auprès de leurs propres tutelles et élus. Les données existent désormais. Elles sont publiques. Il reste à les regarder.

Un pays qui n'accueille plus les artistes et professionnels du monde finit par ne plus s'entendre lui-même.

Contact

Contact presse : Sébastien Laussel, directeur de Zone Franche
+33 (0)6 75 79 13 61 – direction@zonefranche.com